



Service de surveillance
des communes
Case postale 36
1211 Genève 8

Groupe municipal Ensemble à Gauche
p.a. M. Morten Gisselbaek
Chef de groupe
Rue des Gares 15
1201 Genève

N/réf. : GZU/iga

Genève, le 10 février 2014

**Concerne : Votre plainte du 25 novembre 2013
Irrégularité dans le traitement d'une proposition du conseil administratif**

Monsieur le Conseiller municipal,

Je reviens sur votre courrier du 25 novembre 2013 portant sur les éventuelles irrégularités dans la procédure de traitement de la délibération PR-956-A, pour laquelle plusieurs conseillers municipaux n'auraient pas pu s'exprimer lors des premiers et seconds débats.

Le bureau du conseil municipal a fait part de sa position au service de surveillance des communes, par courrier du 9 janvier 2014, reçu le 20 janvier 2014.

En substance, le bureau considère que la procédure de vote n'a pas été entachée d'un vice de forme, notamment, en raison du fait que le troisième débat a permis à chacun et chacune de s'exprimer et de revoter en toute connaissance de cause et dans le respect des règles du conseil municipal.

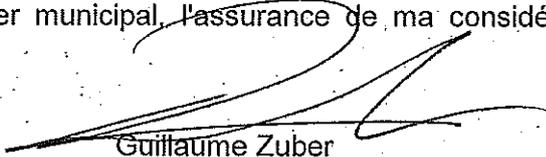
Il ressort de l'article 92 du règlement de votre conseil municipal que lors du troisième débat, si celui-ci est demandé, toutes les questions traitées lors du deuxième débat peuvent être reprises. La discussion est ouverte sur la base de l'objet tel qu'il a été proposé initialement au conseil municipal.

En application de l'article 86 du règlement du conseil municipal, le président peut décider de clore la liste des intervenants.

Le fait de clore la liste des intervenants est conforme au règlement de votre conseil municipal et de la compétence de la présidence. Le troisième débat ayant eu lieu et les membres du conseil municipal ayant tous pu s'exprimer, ce qui n'est pas contesté dans votre courrier, il ressort que la procédure suivie est bien correcte.

Dès lors, le service de surveillance des communes ne rentrera pas en matière sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de ma considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie à : Conseil administratif et bureau du conseil municipal de la Ville de Genève